

BIO INFOS

Des solutions et des opportunités présentées au Forum arbo bio romand

Outils d'aide à la décision, solutions contre les maladies et organismes nuisibles, résultats d'essais pratiques et variétaux ainsi que situation du marché. Le programme du Forum arbo bio romand fut riche et diversifié.

Une trentaine de personnes ont participé, le 11 février dernier, à cette journée d'échanges d'expériences et de connaissances entre les intervenants et les praticiens. Malgré l'interface virtuelle, les participants ont joué le jeu et l'événement a pu se dérouler en bonne et due forme.

Maladies des pommiers

Fort de bonnes expériences sur de nombreuses années avec RIMpro, mais aussi avec d'autres modèles, le FiBL propose deux nouveaux outils d'aide à la décision pour la prévention des maladies des pommiers. Au modèle tavelure du pommier déjà bien connu des arboriculteurs, viennent s'ajouter des modèles de prévision des risques Marssonina et du feu bactérien. Ces modèles sont basés sur la biologie des agents pathogènes et validés par des suivis pratiques. Ils permettent une aide à la décision pour placer les traitements au moment optimal et une meilleure compréhension des maladies dans différents contextes agroécologiques. D'autres modèles sont en



Cultures de cerisiers sous couverture: des bâches antipluies à ouverture et fermeture rapides se développent afin de diminuer l'incidence du microclimat qui se crée sous ces structures.

ANDI HÄSELI, FiBL

cours de validation, notamment celui de la drosophile du cerisier.

Feu bactérien

Céline Gilly, de l'Office d'arboriculture et des cultures maraîchères du Valais, a présenté l'état des lieux des dégâts générés par le feu bactérien en 2019 et 2020. La lutte acharnée des producteurs a permis de limiter la propagation mais les foyers ne sont pas encore éradiqués. Or le Canton met tout en œuvre pour ré-

duire la présence de cet organisme afin de garder son statut de zone protégée. Les solutions de lutte sont limitées et n'apportent que des efficacités partielles. Une attention particulière doit donc être portée sur la sensibilité des variétés, l'infestation les années précédentes, les conditions météorologiques et le risque d'infection.

Cochenille farineuse

Décelée dès 2015 en Valais, la cochenille farineuse conti-

nue de s'étendre sur le canton. Afin de mieux appréhender l'insecte, sa présence et sa biologie sont suivies par Marie Terretaz, d'Agroscope à Conthey, en partenariat avec l'Office d'arboriculture et des cultures maraîchères du Valais. Les produits phytosanitaires étant inefficaces de par la résistance de l'insecte et sa faculté à s'abriter, des parasitoïdes potentiels pour une lutte par biocontrôle ont pu être identifiés par le CABI et des essais de lâchers seront

menés cette saison. Des essais avec des champignons entomopathogènes seront également entrepris

Marché des fruits bio

Pascal Olivier et Sabine Haller, de Bio Suisse, ont montré les tendances à la hausse de la production de fruits biologiques en Suisse qui coïncide avec la hausse de la demande. La progression des surfaces de fruits à noyau (abricots, cerises, pruneaux) et de petits fruits (myrtilles, framboises, fraises) est encourageante. Les pics de production et d'offre sont généralement atteints lors des saisons de récolte principales, les variétés précoces et tardives sont donc recherchées.

Production de cerises biologiques

Une opportunité pour la production de cerises précoces et tardives s'offre à la Suisse romande, qui connaît un développement de cette culture plus faible qu'en Suisse alémanique. Le FiBL a proposé des solutions pour remédier aux principaux freins de la production de cerises biologiques. L'installation de bâches antipluie semble être le meilleur moyen de contourner les principales maladies fongiques et garantir une bonne qualité des fruits. Ces structures peuvent être associées à des filets latéraux contre les drosophiles. Seul le puceron noir reste un obstacle, mais de bons résultats sont obtenus avec l'application d'huile en hiver, de Neem au printemps et des essais avec le kaolin ou des lâchers d'auxiliaires sont en cours.

Essais variétaux de pommes et poires

Le FiBL teste de nouvelles variétés de pommes et poires adaptées à la culture biologique. Pour ce faire, les variétés sont plantées sur le site de Frick (AG) et évaluées sur leurs caractéristiques agronomiques et gustatives, ainsi que leur conservation. Ce travail bénéficie aussi des retours de producteurs qui testent chez eux des variétés prometteuses. Actuellement, les variétés de pomme Ipador, Swing et ACW14886 présentent de nombreux atouts.

Résultats d'essais pratiques

Le FiBL a également présenté les principaux résultats des essais de la saison 2020. Des solutions de gestion de la tavelure du pommier ont été élaborées d'une part à l'aide de stratégies fongicides bios et d'autre part via la taille des arbres. Sur fraisier, le fongicide à base de Bacillus amyloliquefaciens a confirmé sa bonne efficacité contre le botrytis après deux ans d'essais. Des essais fongicides contre les maladies du myrtillier ont montré des efficacités encourageantes qui devront encore être confirmées. Les résultats économiques du BioDiVerger, verger expérimental haut en biodiversité et bas en intrants, mis à disposition et soutenu par le Canton de Vaud (DGAV), ont montré l'intérêt de conjuguer des cultures annuelles et des cultures pérennes sur une même surface afin d'atteindre rapidement une rentabilité intéressante.

FLORE LEBLEU, ANTENNE ROMANDE DU FiBL

BONNES PRATIQUES AUTOUR DES TRAITEMENTS (2/3)

Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires sont efficaces. Cependant, ils peuvent aussi avoir un impact sur les organismes situés en dehors de la parcelle traitée, notamment dans les biotopes naturels et les eaux de surface.

Les produits phytosanitaires (PPH) sont efficaces pour lutter contre les ennemis des cultures. Mais ils peuvent aussi avoir des conséquences en dehors de la surface traitée. C'est pour cette raison qu'il s'agit de limiter autant que possible la dérive et le ruissellement des PPH hors de la parcelle traitée.

Exigences concernant la dérive

Pour certains PPH, des distances de sécurité ont été fixées. Aussi appelées zones non traitées, les distances à respecter sont spécifiées dans la phrase Spe3 qui se trouve sur l'emballage (étiquettes)

des produits. Cette information Spe3 est aussi disponible dans l'index des produits phytosanitaires de l'OFAG ainsi que dans les fiches techniques Grandes cultures Agridea.

Les distances de sécurité peuvent être réduites en recourant à des mesures techniques, conformément aux instructions de l'OFAG.

Pour réduire la distance de sécurité Spe3

Nous présentons ici uniquement les principales mesures applicables dans les grandes cultures. Des informations plus détaillées concernant les cultures maraîchères, l'arboriculture et la viticulture sont disponibles dans les documents mentionnés en fin d'article.

La mesure principalement appliquée est l'utilisation de buses à injection d'air. Une buse à injection d'air obtient 0,5 point. Si la pression de travail ne dépasse pas 3 bars, elle obtient 1 point. Si on abaisse la pression à 2 bars et en dessous, 2 points sont obtenus.

Les principales autres mesures applicables.

- Le traitement herbicide en bandes (la hauteur de traitement ne doit pas dépasser 50 cm) permet d'obtenir 1,5 point ou l'utilisation d'un pulvérisateur avec assistance d'air (Twin) permet d'obtenir 0,5 point.

- Une bande végétalisée d'au minimum 3 m de large, située entre la parcelle et le cours d'eau et au moins aussi haute que la culture traitée permet d'obtenir 1 point.

Si nécessaire, il est possible de combiner des mesures et d'ajouter les points auxquels elles donnent droit. Si aucune mesure n'est appliquée, la distance de sécurité est incompressible et doit être respectée.

Exigences concernant le ruissellement

L'utilisation de certains PPH nécessite des mesures en vue de limiter le ruissellement dans les parcelles ayant une pente supérieure à 2% et situées à moins de 100 mètres en

amont d'un cours d'eau (ou autres eaux de surface). Des points sont attribués aux mesures. Le nombre minimal de points prescrit figure sur l'étiquette des produits.

Les mesures applicables à la parcelle.

- Les bandes herbeuses entre la parcelle et les eaux de surface permettent d'obtenir les nombres de points suivants en fonction de la largeur de la bande herbeuse: 6 m = 1 point; 10 m = 2 points; 20 m = 3 points. Attention, l'enherbement doit être continu sur toute la largeur de la bande. S'il y a un chemin entre la parcelle et les eaux de surface, la largeur du chemin ne compte pas dans la largeur considérée (il en va de même pour les bandes de roulement sans enherbement). Une bande herbeuse qui limite le ruissellement à l'intérieur de la parcelle et mesure au moins 3 m sur toute la longueur donne droit à 1 point.

- Le travail du sol sans labour donne 1 point. Il s'agit de techniques culturales présér-

Réduction de la distance de sécurité en fonction des points obtenus

Distance de sécurité prescrite Spe3	20 m	50 m	100 m
Nombre de points	Réduction de la distance de sécurité Spe3 à ...		
1	6 m	20 m	50 m
2	3 m*	6 m	20 m
3	0 m*	3 m*	6 m

* Une distance de sécurité de 3 mètres doit en tous les cas être respectée par rapport aux eaux de surface. Dans les PER, cette distance minimale est de 6 mètres.

vant le sol qui sont éligibles aux contributions CER, article 79 de l'OPD.

- Les diguettes entre les buttes notamment dans les pommes de terre (par exemple système Dyker ou équivalent) donnent 1 point.

- La mise en place d'une tournière enherbée d'au moins 3 m aux deux extrémités de la parcelle permet d'obtenir 1 point.

- Le traitement sur moins de 50% de la surface au moyen de traitements en bandes donne 1 point.

Le choix complet des mesures reconnues ainsi que les conditions à respecter sont contenus dans les documents mentionnés ci-contre.

SERVICES PHYTOSANITAIRES ROMANDS

SUR LE WEB

www.blw.admin.ch > Production durable > Protection des plantes > Produits phytosanitaires > Utilisation durable et réduction des risques > Protection des eaux superficielles et biotopes.

Pour trouver les instructions de l'OFAG relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de PPH ainsi que la carte nationale des surfaces avec une pente inférieure à 2%.

www.agridea.ch
Fiche technique Agridea, avril 2018: limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en grandes cultures et cultures maraîchères.

Fiche technique Agridea, avril 2020: limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en viticulture.